



## C.C.A.S DE LA VILLE DE LA LONDE LES MAURES

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE • DÉPARTEMENT DU VAR

### SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU LUNDI 16 JUIIN À 16H30, SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL, SOUS LA PRÉSIDENCE DE MONSIEUR FRANÇOIS DE CANSON, PRÉSIDENT

*Date de la convocation : 6 juin 2025*

#### ÉTAIENT PRÉSENTS :

Monsieur François de CANSON, *Président* - Madame Nicole SCHATZKINE, *1<sup>o</sup> adjointe* - Madame Catherine BASCHIERI, *7<sup>o</sup> adjointe* - Monsieur Jean-Marie MASSIMO, *8<sup>o</sup> adjoint* - Madame Pascale ISNARD, *9<sup>o</sup> adjointe* - Madame Valérie AUBRY, *conseillère municipale* - Monsieur Daniel GRARE, *conseiller municipal* - Monsieur Pierre AUBERTIN - Madame Régine GHIO - Madame Danièle PENICAUT - Madame Paulette WAGNER.

#### POUVOIRS :

Madame Marine POMAREDE, *conseillère municipale* donne pouvoir à Madame Danielle PENICAUT - Madame Nathalie RUIZ, *conseillère municipale* donne pouvoir à Madame Paulette WAGNER - Madame Ida CIMOLINO donne pouvoir à Madame Valérie AUBRY, *conseillère municipale* - Madame Simone CHALMETON donne pouvoir à Madame Catherine BASCHIERI, *7<sup>o</sup> adjointe* - Madame Arlette GRARE donne pouvoir à Monsieur Daniel GRARE, *conseiller municipal* - Monsieur Michel GUIMBERT donne pouvoir à Monsieur Pierre AUBERTIN.

Afférents au Conseil d'Administration :	En exercice :	Qui ont pris part :
17	17	11+6 P

Madame Catherine BASCHIERI, *7<sup>o</sup> adjointe* est désignée à l'unanimité à **17 voix pour (11+6 P)**, comme Secrétaire de séance.

### DÉLIBÉRATION N°22/2025

#### OBJET : INFORMATION DONNÉE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DANS LE CADRE DES POUVOIRS DÉLÉGUÉS

**VU** la Délibération n°03/2023 du Conseil d'Administration du C.C.A.S de La Londe les Maure relative à la Délégation du Conseil d'Administration au Président et au Vice-Président du Centre Communal d'Action Sociale,

Il est rendu compte des décisions par délégation prises par Monsieur le Président et Madame la Vice-Présidente :

n° de la décision par délégation	Date	Nature
23/2025	11/03/2025	Bon alimentaire de 50€ en faveur de Mme L.
24/2025	14/03/2025	Bon alimentaire de 50€ en faveur de Mme BL.

**AR Prefecture**083-268302064-20250616-2225CCAS-DE  
Reçu le 07/07/2025

25/2025	19/03/2025	Bon alimentaire de 50€ en faveur de Mme B.
26/2025	21/03/2025	Bon alimentaire de 50€ en faveur de Mr S.
27/2025	21/03/2025	Bon alimentaire de 50€ en faveur de Mr C.
28/2025	27/03/2025	Bon alimentaire de 50€ en faveur de Mr O.
29/2025	07/04/2025	Prise en charge de factures de restauration scolaire d'un montant de 97,50 € en faveur de Mme B.
30/2025	07/04/2025	Bon alimentaire de 50€ en faveur de Mme R.
31/2025	10/04/2025	Bon alimentaire de 50€ en faveur de Mme G.
32/2025	17/04/2025	Bon alimentaire de 50€ en faveur de Mr B.
33/2025	18/04/2025	Prise en charge de factures de restauration scolaire d'un montant de 99,80 € en faveur de Mr S.
34/2025	18/04/2025	Bon alimentaire de 50€ en faveur de Mr F.
35/2025	24/04/2025	Bon alimentaire de 50€ en faveur de Mr C.
36/2025	29/04/2025	Bon alimentaire de 50€ en faveur de Mme BM.
37/2025	06/05/2025	Bon alimentaire de 50€ en faveur de Mr T.
38/2025	07/05/2025	Bon alimentaire de 50€ en faveur de Mr O.
39/2025	07/05/2025	Bon alimentaire de 50€ en faveur de Mme L.
40/2025	07/05/2025	Prise en charge de factures de restauration scolaire d'un montant de 52,40 € en faveur de Mme M.
41/2025	16/05/2025	Bon alimentaire de 50€ en faveur de Mr F.
42/2025	16/05/2025	Bon alimentaire de 50€ en faveur de Mr P.
43/2025	19/05/2025	Bon alimentaire de 50€ en faveur de Mme P.
44/2025	27/05/2025	Bon alimentaire de 50€ en faveur de Mr R.
45/2025	27/05/2025	Bon alimentaire de 50€ en faveur de Mme R.

Il s'agit d'une simple information donnée au Conseil d'Administration qui ne donne pas lieu à vote.

Fait à La Londe les Maures, les Jour, Mois et An que dessus,  
Pour Extrait Conforme,

**Le Président**

Maire

Président de Méditerranée Porte des Maures  
Vice-Président du Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur

**François de CANSON**



Secrétaire de séance

**DÉLAIS ET VOIES DE RECOURS :**

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours administratif près le tribunal administratif de TOULON - 5 rue Racine - CS 40510 - 83041 TOULON CEDEX 9 - dans les DEUX MOIS à partir de sa publicité.

Il peut aussi faire l'objet d'un recours gracieux auprès de M. le Maire de la commune de La Londe les Maures Hôtel de ville - BP 62 - 83250 La Londe les Maures ou d'un recours hiérarchique auprès de M. le Préfet du Var dans les DEUX MOIS à partir de sa publicité. Cette démarche prolonge le délai de recours près le tribunal administratif qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse au recours gracieux et/ou hiérarchique. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)